



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 976

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le règlement suivant :

976 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 945 000 \$ pour des travaux de réfection des postes de pompage Tylee, Thorncliffe et Roland-Durand et de construction d'un réservoir d'hypochlorite à l'usine d'eau potable

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 31 janvier 2024;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 6 FÉVRIER 2024.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint